

Avis vous est par la présente donné par la soussignée directrice générale de la municipalité de St-Edouard-de-Lotbinière, qu'en vertu des articles 152,153 et 156 du Code municipal du Québec, qu'une séance extraordinaire du conseil de St-Edouard-de-Lotbinière sera tenue par visioconférence par l'intermédiaire de l'outil Zoom le mercredi 8 juillet à 17h00.

En conséquence, les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

- 1- Vérification du quorum
- 2- Ouverture de l'assemblée
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du règlement d'emprunt #100-009-2020-02
- 5- Période de questions
- 6- Levée de l'assemblée

Tout citoyen intéressé à assister à cette réunion doit faire connaître son adresse courriel avant mercredi 12h00 en appelant au bureau municipal au 418-796-2971.

Le sujet à l'ordre du jour sera l'adoption du règlement d'emprunt #100-009-2020-02 concernant le règlement d'emprunt pour la réfection du rang Juliaville, de la rue Rousseau et pavage de diverses routes.

Les délibérations et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le point inscrit à l'ordre du jour.

D'autres sujets pourront être ajoutés à l'ordre du jour seulement si tous les membres du conseil assistent à cette séance du conseil et acceptent unanimement.

Avis donné en ce 6 juillet 2020.




Marie-Josée Lévesque, Dir.gen. /Sec.-très.

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Josée Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant l'assemblée extraordinaire en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : le bureau municipal, la salle paroissiale, le bureau de poste ainsi que sur le site Facebook de la municipalité. De plus, un message téléphonique a été envoyé à toutes les résidences de la municipalité.



Marie-Josée Lévesque, Dir.gen. /Sec.-très.